

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 30
- absents..... 03
- votants..... 32
- procurations..... 02

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :
télétransmission en Préfecture le :

28 MARS 2023

publication en ligne le :

28 MARS 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 21 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Célia DE LA CHAPELLE, et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

M. Christophe AKELIAN a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 22 Budget principal - Vote du Budget Primitif 2023 :

Monsieur le Maire expose ;

Lors de sa séance du 21 février 2023, le Conseil Municipal a débattu sur le rapport d'orientations budgétaires de la commune pour 2023, et a approuvé les grandes orientations présentées.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption du Conseil Municipal. La note de présentation, annexée à la présente, expose de manière plus détaillée et lisible, les grandes orientations budgétaires prévues en section de fonctionnement et d'investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2322-4 et R. 2311-1 à R. 2313-7 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023/10 du 21 février 2023 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs du Budget Primitif 2023 de la commune.

Compte tenu du résultat 2022 et des restes à réaliser 2023 reportés sur le budget de la commune, les sections se présentent globalement comme suit :

Recettes totales de fonctionnement..... 14 849 234.70 €

Dépenses propres de fonctionnement..... 14 822 457.00 €

Virement prévisionnel à la section d'investissement..... 26 777.70 €

Dépenses totales de fonctionnement..... 14 849 234.70 €

Recettes propres d'investissement..... 6 710 078.85 €

Reports 2022..... 1 336 584.51 €

Nouvel emprunt 0.00 €

Recettes totales d'investissement..... 8 046 663.36 €

Dépenses propres d'investissement	6 557 959.04 €
Reports 2022.....	1 448 704.32 €
Dépenses totales d'investissement	8 046 663.36 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2023 relatifs au Budget Primitif de la commune d'Epagny Metz-Tessy et joints en annexe à la présente délibération.

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Laurence ROBERT.

Budget Primitif
Exercice 2023

Section de fonctionnement

Chapitre / Article / Service gestionnaire	2022		2023
	BP + DM	CA	BP
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	3 894 150.00 €	3 179 025.07 €	4 013 790.00 €
6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	104 500.00 €	95 025.63 €	111 900.00 €
60611 - Eau et assainissement	39 600.00 €	43 554.46 €	50 000.00 €
60612 - Energie - Electricité	350 000.00 €	276 880.02 €	370 000.00 €
60621 - Combustibles	225 000.00 €	235 640.49 €	400 000.00 €
60622 - Carburants	35 000.00 €	23 541.69 €	27 000.00 €
60623 - Alimentation	250 000.00 €	263 649.36 €	309 950.00 €
60624 - Produits de traitement	500.00 €	- €	- €
60628 - Autres fournitures non stockées	8 300.00 €	6 260.35 €	7 300.00 €
60631 - Fournitures d'entretien	66 000.00 €	52 807.07 €	56 390.00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	97 200.00 €	72 646.83 €	77 065.00 €
60633 - Fournitures de voirie	45 000.00 €	43 946.30 €	48 700.00 €
60636 - Vêtements de travail	15 900.00 €	16 314.50 €	15 600.00 €
6064 - Fournitures administratives	28 500.00 €	24 913.91 €	32 550.00 €
6065 - Livres, disques, cassettes, ... (bibliothèques et médiathèques)	18 800.00 €	17 377.48 €	16 650.00 €
6067 - Fournitures scolaires	44 300.00 €	40 725.42 €	44 300.00 €
6068 - Autres matières et fournitures	19 300.00 €	15 180.66 €	17 180.00 €
611 - Contrats de prestations de services	500.00 €	360.60 €	13 500.00 €
6132 - Locations immobilières	1 100.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
6135 - Locations mobilières	105 450.00 €	95 237.79 €	121 100.00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	6 100.00 €	5 609.22 €	6 500.00 €
61521 - Terrains	35 000.00 €	11 375.18 €	50 000.00 €
615221 - Patrimoine Bati publics	250 000.00 €	230 036.36 €	305 200.00 €
615228 - Autres Patrimoine Bati	10 000.00 €	3 445.03 €	10 000.00 €
615231 - Voiries	360 000.00 €	369 920.00 €	328 000.00 €
615232 - Réseaux	84 000.00 €	70 662.15 €	25 000.00 €
61524 - Bois et forêts	200 000.00 €	7 675.64 €	60 500.00 €
61551 - Matériel roulant	35 250.00 €	34 228.61 €	25 200.00 €
61558 - Autres biens mobiliers	22 500.00 €	17 579.89 €	18 200.00 €
6156 - Maintenance	234 250.00 €	185 509.99 €	214 960.00 €
6161 - Multirisques	36 900.00 €	34 682.22 €	41 600.00 €
617 - Etudes et recherches	40 000.00 €	34 530.00 €	148 000.00 €
6182 - Documentation générale et technique	18 350.00 €	16 853.23 €	4 650.00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	93 150.00 €	74 237.27 €	80 000.00 €
6185 - Frais de colloques et de séminaires	1 500.00 €	- €	- €
6188 - Autres frais divers	14 900.00 €	15 977.84 €	13 000.00 €
6226 - Honoraires	186 750.00 €	123 524.83 €	163 440.00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	50 000.00 €	20 499.00 €	41 300.00 €
62282 - Diagnostic, analyse et repérage	13 200.00 €	1 924.69 €	26 920.00 €
62288 - Reliures des registres d'actes	2 500.00 €	2 084.83 €	2 100.00 €
6231 - Annonces et insertions	20 000.00 €	9 880.29 €	15 500.00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	58 000.00 €	51 483.12 €	48 500.00 €
6236 - Catalogues et imprimés	18 800.00 €	8 928.86 €	13 375.00 €
6237 - Publications	90 000.00 €	50 943.84 €	82 130.00 €
6238 - Divers	3 500.00 €	4 340.62 €	4 300.00 €
6247 - Transports collectifs	26 000.00 €	19 147.26 €	27 300.00 €
6251 - Voyages et déplacements	2 500.00 €	1 896.44 €	2 500.00 €
6256 - Missions	150.00 €	117.98 €	- €
6257 - Réceptions	22 900.00 €	19 293.58 €	23 530.00 €
6261 - Frais d'affranchissement	37 900.00 €	33 193.38 €	35 000.00 €
6262 - Frais de télécommunications	65 000.00 €	60 159.49 €	50 440.00 €
627 - Services bancaires et assimilés	1 800.00 €	1 472.71 €	2 250.00 €
6281 - Concours divers (cotisations)	12 400.00 €	11 022.01 €	11 910.00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	5 000.00 €	5 566.23 €	5 000.00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	147 200.00 €	129 782.32 €	202 410.00 €
6284 - Redevances pour services rendus	47 000.00 €	46 089.78 €	27 000.00 €
62876 - à un GFP de rattachement	7 000.00 €	5 622.98 €	5 500.00 €
62878 - à d'autres organismes	10 000.00 €	6 708.23 €	10 000.00 €
62883 - Tiers temps scolaires	30 000.00 €	25 770.70 €	20 000.00 €
62884 - Télésurveillance sur site	500.00 €	399.34 €	500.00 €

Budget Primitif
Exercice 2023

Section de fonctionnement

Chapitre / Article / Service gestionnaire	2022		2023
	BP + DM	CA	BP
62885 - Interventions hors entretien et maintenance	27 200.00 €	27 696.52 €	32 000.00 €
62886 - Activités des services Enfance et jeunesse	77 800.00 €	40 068.55 €	67 820.00 €
62888 - Autres services extérieurs	11 600.00 €	11 550.00 €	13 000.00 €
63512 - Taxes foncières	15 000.00 €	15 094.00 €	17 000.00 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	500.00 €	305.76 €	1 000.00 €
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	7 100.00 €	7 072.54 €	11 070.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 440 847.00 €	7 360 387.35 €	7 968 475.00 €
6218 - Autre personnel extérieur	50 000.00 €	26 831.66 €	24 600.00 €
6331 - Versement mobilité	48 204.75 €	47 367.05 €	51 578.00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	20 067.05 €	19 906.03 €	21 676.00 €
6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	95 087.73 €	94 370.39 €	102 758.00 €
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	12 050.69 €	11 841.35 €	12 894.00 €
64111 - Rémunération principale	3 153 454.45 €	3 202 096.86 €	3 471 862.00 €
64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	89 608.72 €	87 174.07 €	94 160.00 €
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	17 000.00 €	12 200.00 €	- €
64118 - Autres indemnités	761 441.67 €	857 595.74 €	926 316.00 €
64131 - Rémunérations	831 150.06 €	795 766.88 €	865 150.00 €
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	8 000.00 €	5 200.00 €	- €
64138 - Autres indemnités	189 660.59 €	144 660.39 €	156 526.00 €
64164 - Emplois d'insertion - indemnité inflation	500.00 €	300.00 €	- €
64168 - Autres emplois d'insertion	24 845.98 €	16 252.95 €	17 881.00 €
6417 - Apprentis - rémunérations	78 028.31 €	53 464.77 €	58 290.00 €
64172 - Apprentis - indemnité inflation	700.00 €	500.00 €	- €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	717 892.46 €	670 908.04 €	850 199.00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	913 892.95 €	913 616.77 €	910 629.00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	39 164.23 €	37 282.56 €	41 722.00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	171 003.32 €	171 006.60 €	102 731.00 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 530.20 €	- €	1 600.00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	15 663.84 €	- €	16 903.00 €
64731 - Allocations de chômage versées directement	8 900.00 €	- €	20 000.00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 300.00 €	2 651.00 €	2 000.00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	189 100.00 €	189 394.24 €	210 000.00 €
6488 - Autres charges	600.00 €	- €	9 000.00 €
014 - Atténuations de produits	305 200.00 €	303 468.41 €	270 200.00 €
739115 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	120 000.00 €	118 268.41 €	85 000.00 €
739223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	185 200.00 €	185 200.00 €	185 200.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	26 072.83 €	- €	26 777.70 €
023 - Virement à la section d'investissement	26 072.83 €	- €	26 777.70 €
<i>Finances</i>	<i>26 072.83 €</i>	<i>- €</i>	<i>26 777.70 €</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 080 000.00 €	1 070 663.03 €	1 099 000.00 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 080 000.00 €	1 070 663.03 €	1 099 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 491 670.00 €	1 298 942.06 €	1 212 932.00 €
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	39 100.00 €	11 651.56 €	53 090.00 €
6518 - Autres	2 000.00 €	- €	36 000.00 €
6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	75 620.00 €	- €	75 620.00 €
6531 - Indemnités	120 370.00 €	119 906.04 €	128 200.00 €
6532 - Frais de mission	- €	49.80 €	220.00 €
6533 - Cotisations de retraite	9 530.00 €	9 445.26 €	10 810.00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	15 200.00 €	14 941.86 €	15 442.00 €
6535 - Formation	- €	250.00 €	- €
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	100.00 €	51.34 €	- €
<i>RH</i>	<i>100.00 €</i>	<i>51.34 €</i>	<i>- €</i>
6541 - Créances admises en non-valeur	20 600.00 €	- €	- €
6542 - Créances éteintes	6 500.00 €	- €	- €
6557 - Contributions au titre de la politique de l'habitat	661 800.00 €	616 127.15 €	340 000.00 €
6558 - Autres contributions obligatoires	117 500.00 €	117 209.07 €	133 160.00 €
657341 - Communes membres du GFP	1 000.00 €	- €	750.00 €
657362 - CCAS	160 000.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	262 000.00 €	248 484.88 €	259 640.00 €
65888 - Autres	350.00 €	825.10 €	- €

Budget Primitif Exercice 2023

Section de fonctionnement

3

Chapitre / Article / Service gestionnaire	2022		2023
	BP + DM	CA	BP
66 - Charges financières	238 100.00 €	233 808.01 €	249 400.00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	243 200.00 €	240 998.51 €	259 600.00 €
66112 - Montant des ICNE de l'exercice	77 700.00 €	77 604.20 €	67 200.00 €
66112 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 85 300.00 €	- 85 253.70 €	- 77 700.00 €
6618 - Intérêts des autres dettes	500.00 €	459.00 €	300.00 €
6688 - Autres	2 000.00 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €	2 926.70 €	3 660.00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100.00 €	41.84 €	- €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100.00 €	47.66 €	10.00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00 €	1 763.98 €	1 150.00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	7 800.00 €	1 073.22 €	2 500.00 €
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	57 600.00 €	57 520.01 €	5 000.00 €
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	42 000.00 €	42 000.00 €	- €
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	15 600.00 €	15 520.01 €	5 000.00 €
Total dépenses	14 543 639.83 €	13 506 740.64 €	14 849 234.70 €

Chapitre / Article / Service gestionnaire	2022		2023
	BP + DM	CA	BP
Recettes			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 216 529.83 €	- €	1 038 042.70 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 216 529.83 €	- €	1 038 042.70 €
013 - Atténuations de charges	335 000.00 €	314 494.35 €	253 000.00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	230 000.00 €	217 850.07 €	150 000.00 €
6459 - Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	20 000.00 €	18 200.00 €	18 000.00 €
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	85 000.00 €	78 444.28 €	85 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 176 100.00 €	1 177 667.49 €	1 249 300.00 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	20 000.00 €	24 480.00 €	24 000.00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	15 500.00 €	15 251.00 €	15 200.00 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	14 300.00 €	14 253.64 €	14 500.00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	4 000.00 €	3 471.00 €	2 700.00 €
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	150 000.00 €	164 995.08 €	169 700.00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	270 000.00 €	263 265.50 €	285 000.00 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	520 000.00 €	510 449.57 €	564 000.00 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 000.00 €	800.00 €	3 700.00 €
70873 - par les C.C.A.S.	130 000.00 €	149 889.60 €	155 000.00 €
70876 - par le GFP de rattachement	20 000.00 €	9 630.00 €	10 000.00 €
70878 - par d'autres redevables	25 400.00 €	15 163.06 €	3 000.00 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	1 900.00 €	6 019.04 €	2 500.00 €
73 - Impôts et taxes	8 580 100.00 €	8 677 341.98 €	8 879 800.00 €
73111 - Impôts directs locaux	3 449 800.00 €	3 502 818.00 €	3 680 300.00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 800.00 €	23 263.00 €	- €
73211 - Attribution de compensation	3 939 500.00 €	3 939 445.00 €	3 939 500.00 €
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	215 000.00 €	222 846.90 €	230 000.00 €
7368 - Taxes locales sur la publicité extérieure	290 000.00 €	272 236.45 €	300 000.00 €
7381 - Taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	680 000.00 €	716 732.63 €	730 000.00 €
74 - Dotations et participations	3 011 010.00 €	2 937 738.42 €	3 202 272.00 €
7411 - Dotation forfaitaire	260 000.00 €	257 803.00 €	260 000.00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	91 710.00 €	91 687.00 €	92 000.00 €
744 - FCTVA	76 500.00 €	83 263.64 €	72 300.00 €
74712 - Emplois d'avenir	12 000.00 €	11 243.48 €	- €
74718 - Autres	12 000.00 €	3 499.02 €	- €
7472 - Régions	2 800.00 €	- €	- €
7473 - Département	- €	3 058.00 €	- €
74741 - Communes membres du GFP	85 000.00 €	84 744.60 €	88 400.00 €
74751 - GFP de rattachement	567 300.00 €	457 131.00 €	290 000.00 €
7478 - Autres organismes	765 000.00 €	792 934.68 €	785 100.00 €
7482 - Compensation perte de taxe additionnelle	- €	1 236.00 €	- €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	196 000.00 €	195 087.00 €	209 732.00 €
748388 - Etat - Autres attributions de compensations			450 140.00 €

Budget Primitif
Exercice 2023

Section de fonctionnement

Chapitre / Article / Service gestionnaire	2022		2023
	BP + DM	CA	BP
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	12 700.00 €	14 630.00 €	14 600.00 €
7488 - Autres attributions et participations	930 000.00 €	941 421.00 €	940 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	188 300.00 €	190 539.93 €	201 820.00 €
752 - Revenus des immeubles	181 000.00 €	183 111.19 €	194 420.00 €
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 100.00 €	3 160.80 €	3 200.00 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	4 200.00 €	4 267.94 €	4 200.00 €
76 - Produits financiers	- €	6.00 €	- €
7688 - Autres	- €	6.00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	23 600.00 €	17 474.46 €	15 000.00 €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	286.00 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100.00 €	39.04 €	- €
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	3 500.00 €	3 605.30 €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	20 000.00 €	13 544.12 €	15 000.00 €
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	13 000.00 €	12 990.88 €	10 000.00 €
7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	13 000.00 €	12 990.88 €	10 000.00 €
Total recettes	14 543 639.83 €	13 328 253.51 €	14 849 234.70 €

Budget Primitif

Exercice 2023

Section d'investissement

Maj le 08.03.2023

Chapitre / Article / Gestionnaires	2022		2023	
	CA	RAR	BP	TOTAL
Dépense				
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	114 879.04 €	114 879.04 €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	114 879.04 €	114 879.04 €
041 - Opérations patrimoniales	49 961.47 €	- €	- €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	49 961.47 €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	3 558.00 €	- €	3 558.00 €
10223 - Reversement T.L.E	- €	3 558.00 €	- €	3 558.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 238 539.81 €	- €	1 294 270.00 €	1 294 270.00 €
1641 - Emprunts en euros	1 234 576.12 €	- €	1 287 400.00 €	1 287 400.00 €
165 - Restitution de dépôt de garantie		- €	3 000.00 €	3 000.00 €
168758 - Autres groupements	3 963.69 €	- €	3 870.00 €	3 870.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	90 497.48 €	117 036.42 €	33 000.00 €	150 036.42 €
2031 - Frais d'études	26 025.66 €	93 410.76 €	- €	93 410.76 €
2051 - Concessions et droits similaires	64 471.82 €	23 625.66 €	33 000.00 €	56 625.66 €
204 - Subventions d'équipement versées	43 498.27 €	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
2041512 - Patrimoine bâti et installations	- €	- €	5 000.00 €	5 000.00 €
2041582 - Patrimoine bâti et installations	- €	- €	5 000.00 €	5 000.00 €
20422 - Patrimoine bâti et installation	43 498.27 €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 826 332.18 €	854 376.71 €	2 939 080.00 €	3 793 456.71 €
2111 - Terrains nus	12 306.20 €	289 193.84 €	218 300.00 €	507 493.84 €
2117 - Bois et forêts	15 581.60 €	- €	- €	- €
2121 - Travaux de plantation	- €	- €	100 000.00 €	100 000.00 €
2128 - Autre agencement e taménagement de terrains	28 313.02 €	11 650.24 €	82 600.00 €	94 250.24 €
21311 - Hôtel de ville	140 758.96 €	51 583.40 €	303 500.00 €	355 083.40 €
21312 - Patrimoine bâti scolaires	64 794.90 €	3 403.78 €	93 000.00 €	96 403.78 €
21318 - Autres Patrimoine bâti publics	467 704.58 €	172 057.09 €	336 060.00 €	508 117.09 €
2138 - Autres constructions	- €	1 818.14 €	88 000.00 €	89 818.14 €
2151 - Réseaux de voirie	658 203.37 €	93 812.70 €	1 236 000.00 €	1 329 812.70 €
2152 - Installations de voirie	111 013.21 €	140 312.78 €	72 000.00 €	212 312.78 €
21534 - Réseaux d'électrification	19 384.92 €	1 331.28 €	- €	1 331.28 €
21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	- €	2 501.57 €	- €	2 501.57 €
2182 - Matériel de transport	- €	25 200.00 €	63 800.00 €	89 000.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	197 461.83 €	27 814.92 €	225 800.00 €	253 614.92 €
2184 - Mobilier	28 865.10 €	2 132.19 €	45 370.00 €	47 502.19 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	81 944.49 €	31 564.78 €	74 650.00 €	106 214.78 €
23 - Immobilisations en cours	2 058 313.13 €	513 733.19 €	1 483 800.00 €	1 997 533.19 €
2313 - Constructions	1 920.00 €	- €	63 800.00 €	63 800.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 009 514.55 €	513 733.19 €	700 000.00 €	1 213 733.19 €
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	13 318.64 €	- €	720 000.00 €	720 000.00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	33 559.94 €	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	853 244.44 €	- €	682 930.00 €	682 930.00 €
27638 - Autres établissements publics	853 244.44 €	- €	682 930.00 €	682 930.00 €
Total général	6 160 386.78 €	1 488 704.32 €	6 557 959.04 €	8 046 663.36 €

Budget Primitif

Exercice 2023

Section d'investissement

Mâj le 08.03.2023

Chapitre / Article / Gestionnaires	2022	2023		
	CA	RAR	BP	TOTAL
Chapitre / Article / Gestionnaires	2022	2023		
	CA	RAR	BP	TOTAL
Recettes				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	2 529 300.39 €	2 529 300.39 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	2 529 300.39 €	2 529 300.39 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	26 777.70 €	26 777.70 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	26 777.70 €	26 777.70 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	670 580.00 €	670 580.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	670 580.00 €	670 580.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 070 663.03 €	- €	1 099 000.00 €	1 099 000.00 €
2802 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	25 104.33 €	- €	11 800.00 €	11 800.00 €
28031 - Frais d'études	12 510.20 €	- €	15 000.00 €	15 000.00 €
2804132 - PAtrimoine bâti et installations	3 778.00 €	- €	3 780.00 €	3 780.00 €
28041512 - PAtrimoine bâti et installations	99 613.52 €	- €	99 700.00 €	99 700.00 €
28041581 - Biens mobiliers, matériel et études	43.00 €	- €	50.00 €	50.00 €
28041582 - PAtrimoine bâti et installations	198 584.00 €	- €	198 600.00 €	198 600.00 €
2804172 - PAtrimoine bâti et installations	200 591.87 €	- €	200 400.00 €	200 400.00 €
2804182 - PAtrimoine bâti et installations	18 867.80 €	- €	18 870.00 €	18 870.00 €
280422 - PAtrimoine bâti et installations	5 250.05 €	- €	5 300.00 €	5 300.00 €
28051 - Concessions et droits similaires	48 744.44 €	- €	56 200.00 €	56 200.00 €
28132 - Immeubles de rapport	7 207.66 €	- €	7 300.00 €	7 300.00 €
28152 - Installations de voirie	163 582.13 €	- €	163 700.00 €	163 700.00 €
281568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	9 501.56 €	- €	9 600.00 €	9 600.00 €
28182 - Matériel de transport	53 035.45 €	- €	45 200.00 €	45 200.00 €
28183 - Matériel de bureau et informatique	90 942.33 €	- €	107 000.00 €	107 000.00 €
28184 - Mobilier	47 526.01 €	- €	57 100.00 €	57 100.00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	85 780.68 €	- €	99 400.00 €	99 400.00 €
041 - Opérations patrimoniales	49 961.47 €	- €	- €	- €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	49 961.47 €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 538 442.36 €	- €	2 069 420.76 €	2 069 420.76 €
10222 - FCTVA	626 550.95 €	- €	924 420.76 €	924 420.76 €
10226 - Taxe d'aménagement	2 011 891.41 €	- €	1 145 000.00 €	1 145 000.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	900 000.00 €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	781 086.08 €	1 336 584.51 €	296 000.00 €	1 632 584.51 €
1321 - Etat et établissements nationaux	10 109.64 €	107 479.36 €	- €	107 479.36 €
1322 - Régions	- €	230 000.00 €	- €	230 000.00 €
1323 - Départements	59 850.44 €	685 585.00 €	220 000.00 €	905 585.00 €
13251 - GFP de rattachement	- €	8 831.59 €	76 000.00 €	84 831.59 €
1342 - Amendes de police	13 926.00 €	- €	- €	- €
1346 - Participations pour voirie et réseaux	- €	5 888.56 €	- €	5 888.56 €
1348 - Autres	697 200.00 €	298 800.00 €	- €	298 800.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	550.00 €	- €	- €	- €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	550.00 €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	5 040.00 €	- €	- €	- €
2031 - Frais d'études	5 040.00 €	- €	- €	- €
23 - Construction en cours	- €	- €	19 000.00 €	19 000.00 €
2313 - Construction en cours	- €	- €	19 000.00 €	19 000.00 €
Total général	5 445 742.94 €	1 336 584.51 €	6 710 078.85 €	8 046 663.36 €

Budgets prévisionnels 2023

Budget Principal, ZAC et C.C.A.S

Note de présentation

1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	2
1.1 Cadre législatif	2
1.2 Résultats 2022	2
1.3 Synthèse Budget principal 2023	2
1.4 Rappel des budgets précédents	2
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
2.1 Les dépenses	3
2.1.1 Présentation générale	3
2.1.2 Présentation synthétique	5
2.2 Les recettes	6
2.2.1 Présentation générale	6
2.2.2 Présentation synthétique	9
3 SECTION D'INVESTISSEMENT	9
3.1 Les dépenses	9
3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	9
3.1.2 Présentation générale	10
3.1.3 Présentation synthétique	11
3.2 Les recettes	12
3.2.1 Présentation générale	12
3.2.2 Présentation synthétique	12
4 L'ENDETTEMENT	13
4.1 L'encours de la dette	13
4.2 Répartition des emprunts en cours	13
4.3 L'extinction de la dette	14
4.4 Capacité de désendettement	14
5 LES BUDGETS ANNEXES	15
5.1 Zac Village	15
5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)	15
5.2.1 Ses principales missions	15
5.2.2 Présentation synthétique du budget	15

1 Présentation générale du budget principal

1.1 Cadre législatif

C'est au Maire en tant qu'exécutif de présenter une proposition de budget primitif au Conseil Municipal avant le 15 avril de l'exercice. Le budget se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence au budget et éclairer les débats, le Maire doit joindre à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 Résultats 2022

Affectation du résultat approuvé par Délibération n°2023/12 du 21 février 2023

	Résultats à reporter sur 2023	Rappel résultats reportés sur 2022
002- Recettes de fonctionnement	1 038 042.70 €	1 216 529.83 €
001 - Recettes d'investissement	2 529 300.39 €	3 243 944.23 €
1068 - Mise en reserve	- €	900 000.00 €
TOTAL	3 567 343.09	5 360 474.06

1.3 Synthèse Budget principal 2023

Le projet de budget primitif établi en cohérence avec le débat d'Orientation budgétaire approuvé 21 février 2023 par Délibération n°2023/09 se répartit comme suit :

Budget 2023 (arrondi à l'€)	Crédits nouveaux	Résultats N-1	Restes à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Recettes	13 811 192 €	1 038 043 €		14 849 235 €
Dépenses	14 849 235 €		- €	14 849 235 €
INVESTISSEMENT				
Recettes	4 180 778 €	2 529 300 €	1 336 585 €	8 046 663 €
Dépenses	6 557 959 €		1 488 704 €	8 046 663 €
			TOTAL	22 895 898 €

1.4 Rappel des budgets précédents

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	13 542 k€	13 825 k€	13 607 k€	14 280 k€	14 544 k€
Dépenses	13 542 k€	13 825 k€	13 607 k€	14 280 k€	14 544 k€
Recettes	13 542 k€	13 825 k€	13 607 k€	14 280 k€	14 544 k€
Investissement	16 416 k€	11 715 k€	13 285 k€	11 666 k€	11 259 k€
Dépenses	16 416 k€	11 715 k€	13 285 k€	11 666 k€	11 259 k€
Recettes	16 416 k€	11 715 k€	13 285 k€	11 666 k€	11 259 k€
TOTAL	29 958 k€	25 540 k€	26 892 k€	25 946 k€	25 803 k€

2 Section de Fonctionnement

3

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à **14 849 234.70 €** : + 2 % (2022)

Une hausse importante sur les fluides et les denrées alimentaires a été intégrée au budget en raison de la hausse de l'inflation et de la crise énergétique. L'augmentation du coût de la dette suite à l'évolution du taux du livret A, a également été intégrée aux prévisions.

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 4 013 790 € (+3%)

Les grandes orientations prise en compte dans les dépenses courantes sont :

- Augmentation importante à prévoir sur les fluides :
 - Eau (+26%)
 - gaz (+78%)
 - Electricité (+6%)
- Augmentation de 19% sur l'alimentation
- Augmentation de 18% sur les dépenses de fournitures administrative (flambée du coût du papier)
- Travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie tel que programmés par les différentes commissions
- Maintenances informatiques et contrôles règlementaires dans les bâtiments
- Augmentation des fréquences de nettoyage dans les différents locaux
- Location de panneaux d'information
- Les études d'urbanisme et d'optimisation des groupes scolaires
- Projets portés par la Transition Ecologique et Développement Durable
- Programmation culturelle : 15 K€

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 7 968 475 € (+7%)

- 1) Reconstitution des charges de gestion courante
 - Glissement vieillesse technicité (GVT)
 - Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)
 - Mouvement de personnel (congrés maladie et maternité, départ à la retraite, retour à temps plein, congés partiels, intérim...)
 - Avancement de grade et promotion interne
- 2) Valorisation en année pleine
 - Augmentation du point d'indice (01.07.2022)
- 3) Opérations nouvelles : Approuvées lors du D.O.B (Séance du 22.02.2023)
 - Rééquilibrage du régime indemnitaire
 - Poste de responsable Urbanisme, économie, foncier (3/12^{ème})

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 270 200€ (-11%)

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

- ✓ Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal): 185 200 €

Depuis le 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre les communes membres.

- ✓ De la Loi SRU : 85 000 € => Ce prélèvement intègre les 38.2 K€ de dépenses déductibles

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) institue une obligation pour certaines communes de se doter d'au moins 25% de logements sociaux, par rapport aux résidences principales, dans un délai de 20 ans. Pour les communes ne remplissant pas cette obligation une pénalité sur le nombre de logements manquants est appliquée.

4

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 212 932 (-19%)

Ce chapitre regroupe :

Les indemnités des élus : 154 672 € (+6.5%)

La valeur des indemnités a été augmentée du fait de l'augmentation de la valeur du point de fonctionnaires car elle est indexée sur la valeur du point

- ✓ Le déficit prévisionnel du budget Zac village : 75 620 €

Le déficit prévisionnel du budget ZAC a été reconduit.

- ✓ Le financement des logements sociaux : 340 000 €

Les crédits ouverts au titre des logements sociaux prévoient le financement des opérations suivantes :

- 38 logements « Les naturelles » (Rue du Château)
- 4 logements « Villa Auxane » (Route du Viéran)
- 6 logements « Le Verger d'Alexis » (Route des Grands Champ)
- 6 logements « Les terrasses – Grand Angle » (route de Poisy)
- 10 logements BRS (Route de Saint Paul)

Pour permettre l'équilibre budgétaire sur 2023, certains financements d'opérations de construction ont été reportés à 2024 : Gardénia 230 K€ (secteur Village), Villa Auxane 13 K€ (rte du Viéran), Nuances 9,7 K€ (Rte des Teppes), l'heritage 40 K€ (imp de Gillon), Horizon de Jade 35 K€ (Ch de St Paul), Au Grand Champs 22,3 K€

- ✓ La contribution à l'OGEC : 133 160 €
 - 122 000 € au titre du contrat associatif
 - 3 500 € au titre du voyage scolaire
 - 7 660 € au titre des repas servis

La contribution obligatoire à l'OGEC a été reconduite sur la base des augmentations forfaitaires approuvées par Délibération n° 2021/10, qui fixe les modalités de financement suivantes :

- 1342.14€ pour les élèves des classes de maternelle (53 élèves)
- 620.99 € pour les élèves de classes d'élémentaire (79 élèves)

Le nombre total d'enfants scolarisés domiciliés sur la commune s'élève à 132. (12 551 repas subventionnés en 2022)

- ✓ Les subventions allouées aux associations : 259 640 €

- ✓ Le financement du CCAS : 160 000 €

Un financement de 160 000 € est proposé afin de financer les animations à destination des personnes âgées, les interventions à destination des populations fragiles, la prise en charge du personnel (Elus, agents, Direction, services transversaux) et des locaux mis à disposition. Compte tenu de l'évolution des dépenses courantes supportées sur le budget principal, il a été approuvé lors du débat d'orientation budgétaire du CCAS (Délibération n°2023/01) d'acter la recherche de recettes et la diminution des dépenses, à compter de 2024, afin de s'adapter aux nouvelles contraintes budgétaires.

Les écritures d'ordre, dépenses Imprévues & provisions : 1 107 660 €

Les écritures d'ordre regroupent :

- ✓ La dotation aux amortissements : 1 099 000 €
- ✓ Dépenses imprévus : 3 660 €
- ✓ Provision pour créances douteuses : 5 000 €

NB : Préconisation faite par le comptable public de provisionner 15% des recettes non recouvrées sur les 3 dernières années (Défauts de paiement constatés auprès de particuliers ou entreprises ayant des difficultés financières)

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 249 400 €

Les intérêts regroupent :

- ✓ Les intérêts de la dette actuelle : 259 900 €
- ✓ Les intérêts courus non échus : - 10 500 €
- ✓ Les intérêts de la dette nouvelle : 0 €

Intégration dans les prévisions de la dette actuelle de l'évolution du livret A, soit un volume de dépenses supplémentaires de 50 K€ à supporter sur 2023.

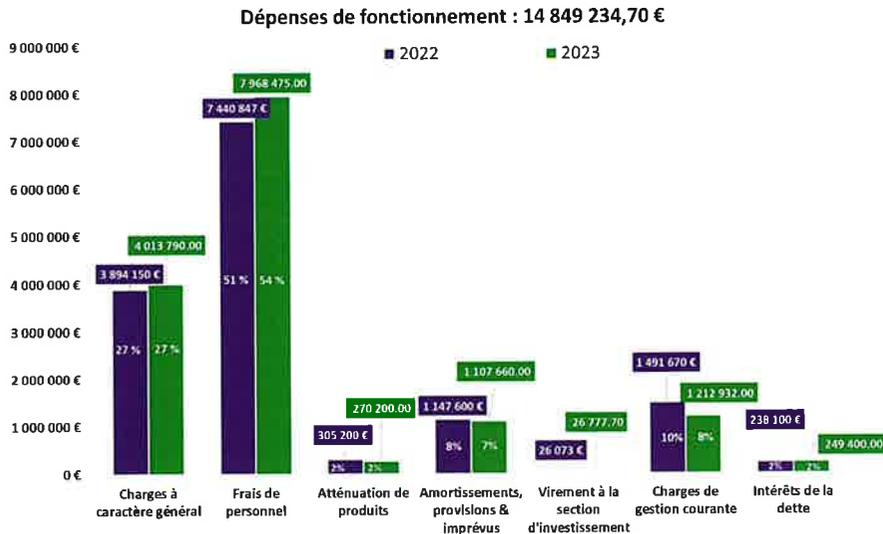
Le virement prévisionnel à la section d'Investissement (chapitre 023) : 26 777.70 €

Virement prévisionnel 2022 (avant DM) : 342 972.83 €

Représente l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (Excédent 2023)

Exercice	2023	2022
Dotations	1 099 000 €	1 080 000 €
Amortissements		
Virement	26 778 €	26 073 €
TOTAL	1 125 778 €	1 106 073 €

2.1.2 Présentation synthétique



2.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **14 849 234.70 €** : + 2 % (2022)

Les recettes budgétées tiennent compte de l'évolution des tarifs proposés sur les services périscolaires, de la revalorisation des bases fiscales de + 7.1 % et des mesures prises par le gouvernement au titre du projet loi de finances 2023.

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat 2023 (chapitre 002) : 1 038 042.70€

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 253 000 €

- ✓ Remboursement des indemnités journalières : 168 000 €
- ✓ Participation du personnel sur les Tickets restaurant : 85 000 €

Les produits des services (chapitre 70) : 1 249 300 €

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ✓ Concessions cimetière & redevances : 24 000 €
- ✓ Les facturations aux familles : 1 021 400 €
- ✓ Le remboursement du CCAS : 155 000 €
- ✓ Les remboursements par le Grand ANNECY : 10 000 €
- ✓ Autres services Refacturés : 38 900 €

Les autres services refacturés tiennent compte de la convention relative aux modalités de financement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un centre aquatique (Délibération n°2022-03)

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 8 879 800 €

Les contributions directes : 3 680 300 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 3 680 300€. Une augmentation des bases de 7.10 % a été estimée par les services fiscaux (intégrant dynamique des bases et revalorisation des valeurs locatives). Il a été approuvé lors de la tenue du Débat d'orientation budgétaire qu'aucune augmentation des taux ne sera appliquée sur 2023.

L'attribution de compensation : 3 939 500 €

Stabilité de l'attribution de compensation à 3 939 500 € depuis le 1^{er} janvier 2019

Transferts déduits de l'AC: *GEPU (Eaux pluviales Urbaines) & entretien des ZAE*

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 300 000 €

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées. Prise en compte de l'évolution des tarifs (17.90€ / m²) => (18.10€ / m²)

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) & de la taxe additionnelle sur les droits de mutation

Maintien des crédits sur le TCCFE : 230 000 €

Le mode de calcul de la taxe communale TCCFE :

Des tarifs de base sont déterminés selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation :

0,00078 €/kWh(1) pour toutes les consommations effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
0,00026 €/kWh(1) pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.

Sur ces tarifs de base est appliqué un coefficient multiplicateur fixé par le SYANE : 8,5.

Par exemple, un habitant de la commune dont la consommation annuelle d'électricité est de 6 000 kWh par an paiera un montant de TCCFE sur l'année complète de $6\ 000 \times 0,00078 \times 8,5 = 39,78$ €. Cette recette est perçue par le SYANE, qui reverse à la commune **92.5%** de cette somme, à savoir : **36.80** €

Majoration proposée sur les droits de mutation : 730 000 €

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 3 202 472 €

⇒ **La Dotation générale et Forfaitaire (DGF) : 260 000 €**

La loi de finances 2022 prévoit la réforme des indicateurs financiers en intégrant de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier et fiscale. Ainsi plus une commune est considérée comme « riche » moins elle perçoit de dotation de l'Etat. Par mesure exceptionnelle, aucun écrêtement ne sera appliqué pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen des communes de même strate, sur 2023. A ce titre la dotation globale de fonctionnement a été reconduite à l'identique sur 2023.

Potentiel fiscal : Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les principales taxes directes (taxes d'habitation, taxes foncières) de cette collectivité, si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Afin de mesurer la capacité d'une collectivité à mobiliser des ressources régulières pour faire face à ses charges, le potentiel financier vise à prendre en considération non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'État, comme la part forfaitaire de la DGF

⇒ **La Dotation de solidarité Rurale (DSR) : 92 000 €**

La loi de finances pour 2023 prévoit une hausse de la péréquation verticale sur la DSR

Par prudence, les crédits ont été reconduits sur la base de la dotation perçue sur 2022.

⇒ **Les participations de l'ETAT : 746 972 €**

Reconduction de la dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports) : 14 600 €

Compensation au titre des exonérations : 209 732 € (Revalorisation effectuée sur la base de l'évolution des valeurs locatives : +7.1%)

Intégration du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 72 500 €

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, comptabilisées au 615221, certaines dépenses d'entretien de la voirie, comptabilisées au 615231 et les dépenses comptabilisées au 6512 (informatique en nuage) rentrent dans le champ d'application du FCTVA

Intégration du **filet de sécurité** : 450 140 €

L'article 14 LFR 2022 institue au titre de 2022, une dotation à destination des communes et de leurs groupements, « le filet de sécurité », pour permettre à des collectivités en difficulté de bénéficier d'un soutien de l'État pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses. Pour bénéficier de cette dotation, il est nécessaire de satisfaire les critères cumulatifs suivants : Une Epargne brute au 31.12.2021 qui représentait moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement ; une Epargne brute en 2022 qui a enregistré une baisse de plus de 25% par rapport à 2021 ; les communes doivent également disposer d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de la strate.

⇒ **Les participations de la CAF : 785 100 €**

Participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer aux fonctionnements des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / Relai petite Enfance / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au Contrat Enfance Jeunesse ont également été reconduites.

⇒ **Les participations du GRAND ANNECY : 290 000 €**

Refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil.

Aucune participation n'est attendue sur le financement du logement social.

Les autres participations : 1 028 400 €

Participation de la commune d'Argonay au financement de la police mutualisée

Crédits ouverts sur 2023 : 88 400 €

Fonds Genevois : 940 000 €

La commune recense 731 frontaliers

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 226 820 €

Revenus des locations des salles et biens immobiliers : 198 620 €

Crédits reconduits concernant les locations d'appartements : Rue de la Grenette, route du Viéran, route des Bornous, rue du Nanté, Presbytère, Chemin des 3 châteaux, Crédits reconduits les baux commerciaux & civils (La poste / Ecograv / Cotocoto)

Les produits divers :

✓ Reconduction des concessions attendues par les gestionnaires de réseaux et les fermiers :

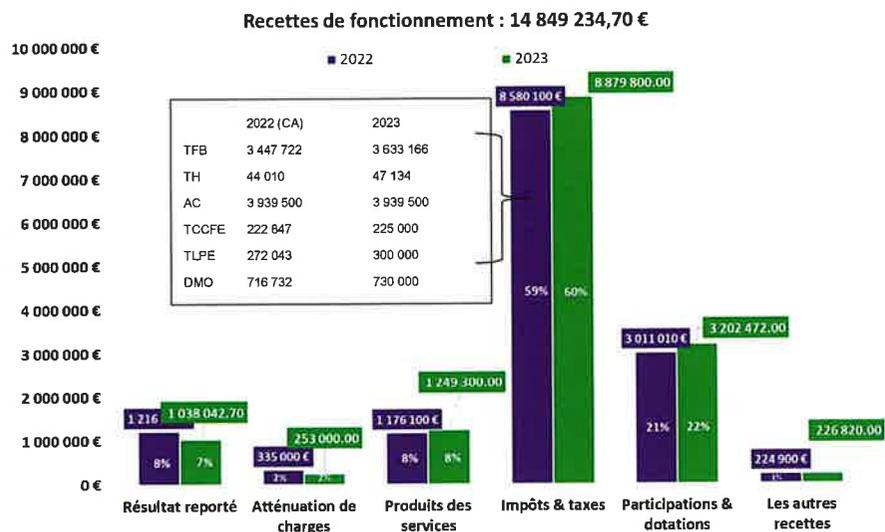
BP 2023 : 3 200 €

✓ Indemnités de sinistre : 15 000 €

✓ Les reprises de provisions : 10 000 €

Reprises sur les provisions constituées uniquement sur les dépréciations de valeur (Tiers insolubles, et liquidations judiciaires)

2.2.2 Présentation synthétique



3 Section d'investissement

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

9

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme	Réalisation de CP sur exercice <N>				Crédit de paiement (à ajuster à compter de 2024)				
	Montant Affecté	CA <N>	CA N	Cumul	%	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
1) rue de la Grenelle Dép. 2019-20	2 543 782,38 €									
2019	16 024,48 €		16 024,48 €	16 024,48 €	100%					
2020	23 617,77 €	16 024,48 €	23 617,77 €	23 617,77 €	100%					
2021	696 190,32 €	23 617,77 €	872 572,55 €	696 190,32 €	100%					
2022	2 543 782,38 €	696 190,32 €	1 847 592,06 €	2 543 782,38 €						
2023	2 543 782,38 €	2 543 782,38 €	- €	2 543 782,38 €		700 000,00 €				
2) Parking sous terrain Dép. 2019-41	4 348 000,00 €									
2019	856,15 €		856,15 €	856,15 €	100%					
2020	18 801,29 €	856,15 €	17 945,14 €	18 801,29 €	100%					
2021	21 311,69 €	18 801,29 €	2 510,40 €	21 311,69 €	100%	- €				
2022	21 311,69 €	21 311,69 €	- €	21 311,69 €						
2023	21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €				50 000,00 €	2 140 000,00 €	2 127 698,31 €
3) Crèche Grands Champs Dép. 2019-30	2 702 000,00 €									
2020	24 447,72 €	- €	24 447,72 €	24 447,72 €	100%					
2021	35 775,72 €	24 447,72 €	11 328,00 €	35 775,72 €	100%					
2022	37 695,72 €	35 775,72 €	1 920,00 €	37 695,72 €	100%					
2023	37 695,72 €	37 695,72 €		37 695,72 €		63 800,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 504,28 €
4) Cimetière Rebailles Dép. 2019-28	2 110 000,00 €									
2020	3 268,44 €		3 268,44 €	3 268,44 €	100%					
2021	24 011,37 €	3 268,44 €	20 742,93 €	24 011,37 €	100%					
2022	37 330,01 €	24 011,37 €	13 318,64 €	37 330,01 €	100%					
2023	37 330,01 €	37 330,01 €		37 330,01 €		720 000,00 €	1 352 669,99 €			
TOTAL AP-CP	12 409 782,38 €			2 640 519,80 €	21%	1 443 800,00 €	1 482 669,99 €	500 000,00 €	1 640 000,00 €	2 628 192,59 €

La somme de 1 483 800€ est inscrite au budget 2023 pour le financement des autorisations programmées

Rappel des Investissements réalisés

Dépenses d'investissement réalisées	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Moyenne Annuelle
Total (Hors dette)	4 851 014 €	5 575 281 €	5 746 476 €	4 939 919 €	7 284 118 €	4 725 265 €	7 881 212 €	5 857 612 €

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à **8 046 663,36 €** et intègrent :

La dette : 1 294 270 €

Remboursement en capital des emprunts en cours

Les acquisitions foncières et immobilières : 1 489 847,81€

- ✓ Les acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
- ✓ Les portages fonciers : 682 930 €
- ✓ Les provisions : Prémption et aménagements divers

Bâtiments (Etudes & Travaux) : 1 113 217,41€

Principaux travaux identifiés :

- ✓ Bâtiments publics : 445 465 €
- ✓ Mairie siège – Antenne Mairie : 293 500 €
- ✓ Groupes scolaires : 96 000 €
- ✓ Mise en valeur des bâtiments communaux : 155 000 €

Infrastructures (Etudes & travaux) : 3 378 406,18 €

10

Principaux travaux identifiés

- ✓ Modification du carrefour de l'Union
- ✓ Avenue des Alpes
- ✓ Cimetière des Machurettes : 720 000 €
- ✓ Rue de la Grenette / Chemin des écoliers

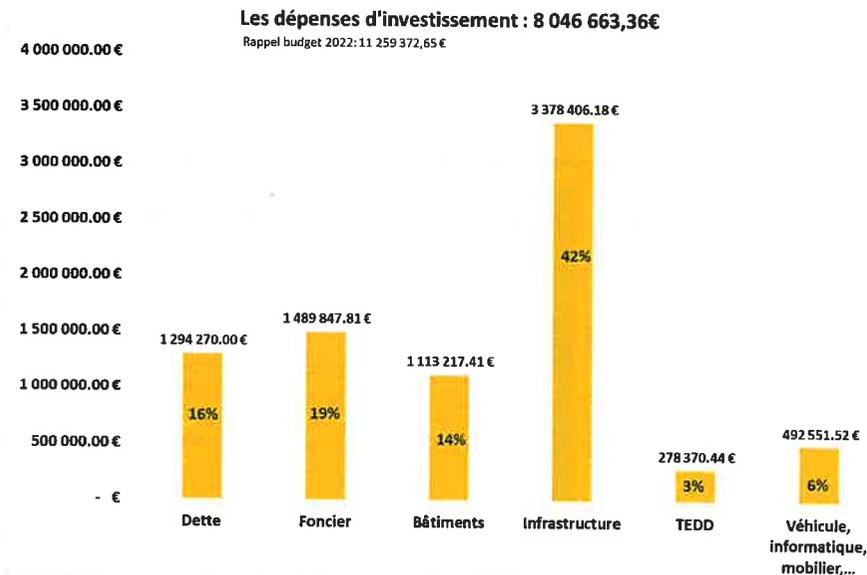
Transition écologique et développement Durable : 278 370.44 €

- ✓ Création d'îlot de fraîcheur
- ✓ Travaux de plantation
- ✓ Etude sur le rafraîchissement urbain
- ✓ Création d'itinéraires pédestres urbains et péri-urbains
- ✓ Ouvrages de franchissement pour sentiers pédestres

Autres investissements identifiés : 492 551.52€

- ✓ Véhicules
- ✓ Etudes
- ✓ Illuminations festives
- ✓ Matériel informatique (renouvellement obligatoire uniquement : évolution sécurité et obsolescence)
- ✓ Vidéo-protection (renouvellement obligatoire uniquement : obsolescence)
- ✓ Le mobilier
- ✓ Les équipements techniques

3.1.3 Présentation synthétique



3.2 Les recettes

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à **8 046 663.26 €** et regroupent :

L'Excédent reporté de 2022 : 2 529 300.39 €

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent.

Autofinancement communal : 26 777.70 €

L'autofinancement regroupe l'excédent de la section de fonctionnement affecté aux investissements à hauteur de 0 € et le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 26 777.70 €

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 924 420.76 €

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Chapitre 20 – Chapitre 21 (hors foncier) – Chapitre 23

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % du montant TTC

La taxe d'aménagement : 1 145 000 €

Ce chapitre regroupe les recettes suivantes :

- ✓ La taxe d'aménagement : S'applique dès la délivrance des permis de construire.

Les subventions attendues & participations attendues : 1 651 584.51 €

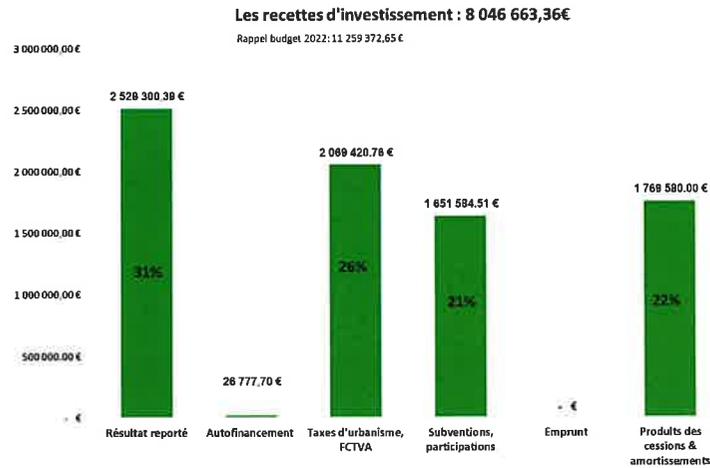
- ✓ Les subventions notifiées par L'Etat, la région, le département :
 - o Place de la Grenette,
 - o Cimetière des Machurettes
 - o Amendes de police
 - o Participation Travaux avenue des Alpes

Les produits des cessions et amortissements des immobilisations : 1 769 580€

- ✓ Vente partielle terrains : 670 580 €
- ✓ Amortissement des immobilisations : 1 099 000 €

Le recours à l'emprunt : Non prévu sur 2023

3.2.2 Présentation synthétique



4 L'Endettement

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 11 531 387 €

Le montant du remboursement en capital de la dette, sur les emprunts en cours est de 1 291 166 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette de 259 574 € (chapitre 66), soit une annualité de 1 550 740 € prévue sur l'exercice.

4.2 Répartition des emprunts en cours

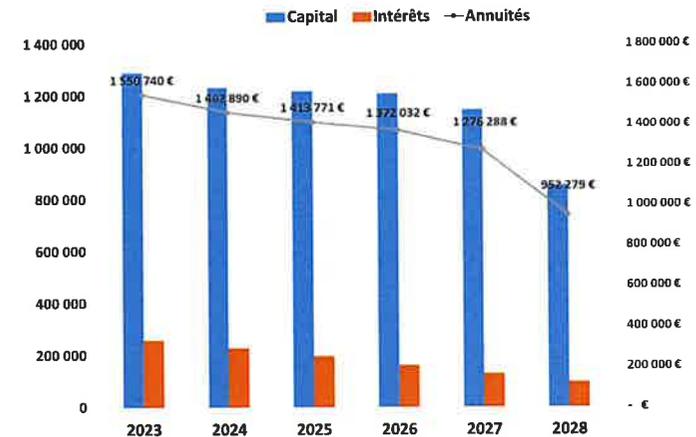
Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

Exercice	OBJET	Montant emprunté	Capital Restant dû 1er/01/N	Rembt du Capital	Rembt Intérêts	Échéance	Date dernière échéance
2023	Complexe sportif - Acquisitions foncières	500 000 €	66 667 €	33 333 €	1 999 €	35 332 €	2024
	Complexe sportif - Travaux de construction	240 000 €	107 021 €	20 559 €	1 987 €	22 546 €	2027
		600 000 €	249 967 €	45 265 €	11 378 €	56 643 €	2027
		1 000 000 €	408 935 €	74 735 €	18 443 €	93 178 €	2027
		752 895 €	496 955 €	55 886 €	17 294 €	73 180 €	2030
	Enfouissement - éclairage public chemin des vignes	32 844 €	1 642 €	1 642 €	95 €	1 737 €	2023
		46 430 €	2 321 €	2 321 €	134 €	2 456 €	2023
	Grand Epagny - Bus à Haut niveau de services (BHNS)	557 006 €	341 166 €	27 850 €	9 812 €	37 662 €	2035
	Grand Epagny - Travaux de requalification	1 500 000 €	613 402 €	112 102 €	27 664 €	139 767 €	2027
	Mailrie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 123 €	618 661 €	90 975 €	29 392 €	120 367 €	2028
	Traverse Gillon - Travaux de voirie	983 281 €	409 700 €	109 253 €	6 637 €	115 891 €	2026
	Lo Ptlou - Dojo - Vestiaires : Travaux construction	1 000 000 €	70 801 €	70 801 €	1 757 €	72 558 €	2023
	Groupe scolaire tulleire 1 - Travaux de construction	3 983 125 €	2 738 399 €	199 156 €	79 028 €	278 184 €	2036
	Programme d'investissement 2012	738 666 €	393 955 €	49 244 €	9 849 €	59 093 €	2030
	Programme d'investissement 2018	2 500 000 €	1 811 794 €	164 709 €	25 909 €	190 617 €	2033
	Programme d'investissement 2020	1 500 000 €	1 300 000 €	100 000 €	6 818 €	106 818 €	2035
	Programme d'investissement 2021	500 000 €	475 000 €	33 333 €	3 053 €	36 386 €	2037
		1 500 000 €	1 425 000 €	100 000 €	8 325 €	108 325 €	2037
Total 2023			11 531 387 €	1 291 166 €	259 574 €	1 550 740 €	

* Emprunts concernés par la révision du livret A

4.3 L'extinction de la dette

Compte tenu de l'emprunt nouveau réalisé sur 2021 le profil d'extinction de la dette pour les années à venir est le suivant :



4.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement projetée au 1er janvier 2023 est de 13.79 ans. Le seuil préconisé par le cabinet Klopfer pour conserver une situation financière saine et viable est de 8 ans.

ANNEE	CRD au 01/01	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance	Nombre d'habitants	CRD / Hab	CAF BRUTE*	Cap.D
2016	13 566 456 €	1 205 865 €	367 897 €	1 573 762 €	7577	1 790 €	3 019 703 €	4.49
2017	12 360 591 €	1 376 910 €	409 299 €	1 786 209 €	7747	1 596 €	3 372 450 €	3.67
2018	11 020 616 €	975 100 €	313 604 €	1 288 703 €	7847	1 404 €	2 699 190 €	4.08
2019	12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €	8013	1 566 €	2 118 675 €	5.92
2020	11 463 186 €	1 079 197 €	287 646 €	1 366 843 €	8133	1 409 €	1 960 456 €	5.85
2021	11 889 989 €	1 120 062 €	265 152 €	1 385 215 €	8255	1 440 €	1 672 768 €	7.11
2022	12 769 926 €	1 238 540 €	241 458 €	1 479 997 €	8394	1 521 €	925 716 €	11.79
2023	11 531 387 €	1 291 166 €	259 574 €	1 550 740 €	8520	1 353 €	925 200 €	12.46
2024	10 240 221 €	1 234 309 €	228 581 €	1 462 890 €	8648	1 184 €	925 200 €	11.07
2025	9 005 912 €	1 218 459 €	195 311 €	1 413 771 €	8778	1 026 €	925 200 €	9.73
2026	7 787 452 €	1 210 043 €	161 989 €	1 372 032 €	8910	874 €	925 200 €	8.42
TOTAL		20 413 389 €	3 896 508 €	24 310 097 €				

* Capacité d'autofinancement brute (CAF) = Recettes réelles - Dépenses réelles - Intérêts de la dette + Produits financiers

Zone verte	< à 8 ans	Situation excellente
Zone médiane	> 8 ans < 11 ans	Situation bonne
Zone orange	> 11 ans < 15 ans	Situation intermédiaire
Zone rouge	> 15 ans	Situation dégradée

5 Les Budgets Annexes

5.1 Zac Village

Il est proposé de reconduire, à l'identique les crédits ouverts sur 2022. Ce budget prévoit des participations aux travaux de viabilité auprès des nouveaux constructeurs. A ce jour un projet d'urbanisation sur deux parcelles incluses dans la ZAC (AM 207 & AM 208) est attendu.

Le résultat 2022 de ce budget fait apparaître un solde de – 75 620 € (hors participation attendue)

5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)

5.2.1 Ses principales missions

- Attribution de tickets de bus
- Organisation d'un repas
- Attribution de colis de Noël
- Manifestations trimestrielles
- Octroi d'aides en faveur des personnes en difficulté
- Subventions aux associations

5.2.2 Présentation synthétique du budget

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Animations	40 200.00 €	27 245.62 €	31 950.00 €
Tickets de bus	15 000.00 €	7 162.30 €	10 000.00 €
Frais généraux	8 000.00 €	7 377.52 €	8 700.00 €
Frais de personnel & indemnités élus	142 100.00 €	141 706.52 €	140 100.00 €
Aides et secours	21 773.18 €	8 170.75 €	9 060.99 €
Subventions aux associations	11 500.00 €	3 050.00 €	4 000.00 €
TOTAL	238 573.18 €	194 712.71 €	203 810.99 €

RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Résultat N-1	78 023.18 €	- €	43 810.99 €
Financement commune	160 000.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €
Revenus des loyers	550.00 €	500.52 €	- €
TOTAL	238 573.18 €	160 500.52 €	203 810.99 €